

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
ARRONDISSEMENT DE MAGA

COMMUNE DE MAGA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉ

Téléphone : 696 20 53 86/676 44 42 68



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace - Work - Fatherland

FAR-NORTH REGION
MAYO-DANAY DIVISION
MAGA SUB-DIVISION

MAGA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

Phone : 696 20 53 86/676 44 42 68

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 007/2022/AONO/C- MAGA /CIPM-TR DU 20 AVRIL 2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT TRIPLE DE 2,50 X 1,30 (3 x 2,5 x 1,3) AU PK 3+ 800 ET D'UN DALOT SIMPLE 1,00 X 0,80 AU PK 0+200 SUR LA ROUTE GUIRVIDIG-MEWI DANS LA COMMUNE DE MAGA, DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD (EN PROCEDURE D'URGENCE).

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la construction d'un dalot triple de 2,50 X 1,30 (3 x 2,5 x 1,3) au pk 3+ 800 et d'un dalot simple 1,00 x 0,80 au PK 0+200 sur LA ROUTE GUIRVIDIG-MEWI, le Maire de la Commune de MAGA, autorité Contractante, lance en procédure d'urgence, pour le compte de la Commune de MAGA, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert.

2. Consistance des travaux

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- Les Installations de chantier ;
- Les travaux nettoyage et terrassements ;
- L'assainissement et le drainage ;
- Les ouvrages d'art ;
- La signalisation et les équipements de sécurité ;
- Les divers.

3 Participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'entretien routier et du Génie-Civil. Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4 Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de Travaux Publics, Exercice 2022, pour un coût estimatif total de vingt-sept millions (27 000 000) Francs CFA TTC.

5 Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la commune de MAGA, à partir de 07 heures à 15 heures

6 Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la commune de MAGA au lancement des offres, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune de Maga d'une somme non remboursable de (54 000) francs CFA (cinquante-quatre mille) au titre des frais d'achat du dossier.

7. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;

- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (7) d'exemplaires dont l'original et (6) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune de Maga au plus tard le *11 mai 2022* à **13 heures**, et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 007/2022/AONO/C- MAGA /CIPM-TR DU 20 AVRIL 2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT TRIPLE DE 2,50 X 1,30 (3 x2,5 x 1,3)AU PK 3+ 800 ET D'UN DALOT SIMPLE 1,00 X 0,80 AU PK 0+200 SUR LA ROUTE GUIRVIDIG-MEWI DANS LA COMMUNE DE MAGA, DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD (EN PROCEDURE D'URGENCE). A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

8. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) d'un montant de Cinq cent quarante mille (540 000) francs CFA établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

9. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **11 mai 2022** à **14 heures** par la Commission de Passation des Marchés auprès du Maire de la commune de MAGA, dans la salle de réunion de ladite Commune. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

10. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt un (21) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis.d'Appel d'Offres.

11. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat.**

12. Evaluation des offres;

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement quali-

fiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

12.1- Critères éliminatoires

12.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes 48 heures après le dépouillement.
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

12.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes 48 heures après le dépouillement ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à cinquante millions (50 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas exécuté un marché de route supérieur à vingt-cinq cinquante millions (25 000 000) de Francs CFA
- e) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- f) Non satisfaction, au moins, à trente-six (36) critères essentiels sur cinquante-un (51).

12.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes 48 après le dépouillement;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix.

12.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **51 critères essentiels** ci-dessous :

- Présentation de l'offre (04 critères)
- Le chiffre d'affaires (03 critères)
- L'accès à une ligne de crédit (03 critères)
- Les références de l'Entreprise (10 critères)
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (10 critères)
- L'expérience du personnel d'encadrement (10 critères)
- L'organisation du chantier, planning et présentation du dossier (11 critères)

13. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de MAGA, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

14. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre -vingt -dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de DATCHEKA à DATCHEKA, à partir des 07 heures à 15 heures Tél/Fax :

Maga, le 20 avril 2022

Le Maire

Ampliations

- PREFECTURE DE YAGOUA
- DDMAP/MD (pour information)
- ARMP (pour publication et archivage)
- DDTP/MD

